



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 28 janvier 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
46	55

Date de convocation

22 janvier 2026

**Eau Assainissement -
Convention de délégation de
maîtrise d'ouvrage pour le
marché de travaux GEPU Rue
des Condamines à Mauves**

**N° de la délibération
2026-061**

Secrétaire de séance :
Christiane FERLAY

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit janvier à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la l'Espace des Collines à St-Donat-sur-l'Herbasse sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Sylvain BOSC, MM. Didier BUFFIERE, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Serge DEBRIE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Christiane FERLAY, MM. Gilles FLORENT, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Thierry DARD (représenté par son suppléant M. Didier BUFFIERE), Mme Christèle DEFRANCE (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Dominique LEPAGE (pouvoir à M. Pierre GUICHARD), Mme Agnès OREVE (représentée par son suppléant M. Sylvain BOSC), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Laurent MAILLARD, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT, Mme Laëtitia BOURJAT.

La Commune de Mauves a engagé des études pour l'aménagement urbain de différents secteurs en lien avec son plan climat, en vue de lutter contre les îlots de chaleur.

Le groupement Naldéo/Relations Urbaines a été retenu par la Commune, afin d'assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux d'aménagement. Un avant-projet sommaire a été réalisé fin 2023 par le groupement de bureau d'études sur les secteurs à aménager, à savoir : parvis et cour de l'école, rue des Condamines, avenue Saint Joseph, Carrefour place du Marché, place du Marché est, place du marché ouest, place de la Mairie.

Parallèlement, ARCHE Agglo a conclu un marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Naldéo afin d'assurer des travaux à réaliser sur les réseaux humides (eau potable, eaux usées et eaux pluviales) en lien avec les projets d'aménagement de la Commune.

En 2025, la Commune a réalisé les travaux d'aménagement du parvis et de la cour de l'école. Sur ce secteur, ARCHE Agglo était concernée pour sa compétence eau potable et a réalisé des travaux sur ce réseau en maîtrise d'ouvrage directe.

Pour l'année 2026, la Commune de Mauves a pour projet de réaliser les travaux d'aménagement de la rue des Condamines. Sur ce secteur, ARCHE Agglo est concernée :

- ✓ Par la compétence eau potable : le réseau a été réhabilité en 2024 sous maîtrise d'ouvrage directe d'ARCHE Agglo ;
- ✓ Par la compétence assainissement : des travaux de chemisage estimés à 10 112,00 €HT sont nécessaires, ARCHE Agglo prévoit de consulter directement les entreprises aptes à réaliser ce genre de prestations ;
- ✓ Par la compétence eaux pluviales : dans le cadre de ce projet porté par la Commune, ARCHE Agglo a validé le principe de conduire, de manière concomitante, la création de nouveaux réseaux d'eaux pluviales relevant de sa compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU), et permettant d'améliorer la collecte des eaux pluviales des surfaces urbanisées dans le secteur du projet. Par ailleurs, ARCHE Agglo doit réaliser des travaux de mise à la cote d'ouvrages existants. De son côté, la Commune doit réaliser des ouvrages de gestion des eaux pluviales relevant de la compétence voirie.

C'est pourquoi afin de rationaliser la réalisation de travaux et d'ouvrages de même nature, relevant de compétences communales et communautaires, il est envisagé de confier la réalisation de ces travaux à un maître d'ouvrage unique, à savoir la Commune de Mauves.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu l'article L2224-12 du Code de la Commande Publique,

Considérant le souhait de confier à la Commune de Mauves la maîtrise d'ouvrage de travaux relevant de compétences d'ARCHE Agglo, à savoir :

- ✓ Création de réseaux d'eaux pluviales pour un montant estimatif de 60 739 €HT : création de 190 ml de réseaux, 7 regards de visites.
La Commune de Mauves, au titre de la compétence voirie, réalisera de son côté des noues d'infiltration, des tranchées filtrantes et des puits perdus. Une partie des surfaces (places de parking) sera traitée en couverture drainante (pavés filtrants). L'ensemble des eaux pluviales urbaines du secteur ne pouvant cependant être gérées uniquement par infiltration, un réseau d'eaux pluviales doit être réalisé sur la partie nord du projet, ce réseau sera raccordé sur une canalisation existante.
- ✓ Mise à la cote de regards et boîtes de branchements d'assainissement, ainsi que des bouches à clé du fait du changement de profil de voirie, pour un coût estimé de 9 295 € HT (compétences assainissement et eau potable d'ARCHE Agglo)

Considérant que l'ensemble du projet d'aménagement de la rue des Condamines porté par la Commune de Mauves se monte à 773 201 €HT (y compris travaux de compétence communautaire faisant l'objet de ce projet de convention).

Considérant que les missions confiées à la Commune de Mauves par ARCHE Agglo dans le cadre de cette convention seraient les suivantes :

- ✓ Gestion de la procédure et passation des marchés
- ✓ Exécution des marchés et paiement des entreprises et fournisseurs
- ✓ Réception des travaux
- ✓ Gestion financière et comptable de l'opération
- ✓ Gestion administrative
- ✓ Actions en justice

Considérant l'avis favorable du bureau du 15 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 1 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la convention de maîtrise d'ouvrage confiant à la commune de Mauves les travaux relevant de la compétence d'ARCHE Agglo présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 28 janvier 2026.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 30/01/2026

Qualité : Le président ArcheAgglo